

SÉANCE DU 8 JUILLET 2021 À 20 h 00

Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 16, procurations : 2, votants : 18.

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 2 juillet 2021 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Jean GALÉRA – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Ghislaine PIOT – Véronique GRILLET – Stéphane FICCA.

Absentes ayant donné pouvoir : M. SURJUS a donné pouvoir à O. LAURENT
I. PILLON a donné pouvoir à C. GARCIA EBOLI

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaire pour la séance : C. VEILLARD

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 17 juin 2021
- Délibérations
 - Rétrocessions à la mairie des parcelles chemin de l'Oie
 - Coupes de bois forêt communale
 - Autorisation de passage sur terrain communal voirie piscine
 - Achat parcelle terrain de M. Lagrandcourt
- Compte-rendu des arrêtés du maire par délégation du conseil
- Divers
 - Aménagement de la cuisine de la mairie
 - Contraintes sur l'aménagement de la place de la Poste
 - Extension contrat Maxence Soyère (intervenant sportif école)
 - Police municipale
 - Domaine des Poiriers
 - SIM: École Roger Porcheron
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 17 JUIN 2021

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20210708-01

RÉTROCESSION À LA MAIRIE DES PARCELLES CHEMIN DE L'OIE (présenté par C. Garcia Eboli)

En prévision des travaux d'aménagement du chemin de l'Oie des rétrocessions de terrains sont à régulariser. En accord avec les propriétaires, six parcelles seront rétrocédées à titre gratuit. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune. Ces terrains seront transférés dans le domaine public de la commune.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20210708-02

COUPES DE BOIS FORÊT COMMUNALE (présenté par C. Garcia Eboli)

Les épicéas de la forêt communale sont atteints de scolytes. L'ONF a remarqué qu'un grand nombre d'entre eux sont très secs et risquent de casser. La coupe doit être faite rapidement pour ne pas perdre trop d'argent à la coupe (des arbres abîmés sont moins valorisables). Environ 3,5 ha sont à couper en coupe blanche. La mise en vente sera faite en septembre, le produit de cette vente sera perçu en 2022 et servira à financer les nouvelles plantations. Une communication explicative à l'attention des habitants sera faite. Des subventions sont par ailleurs attendues dans le cadre du « plan relance ».

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20210708-03

AUTORISATION DE PASSAGE SUR TERRAIN COMMUNAL VOIRIE PISCINE (présenté par J. Tissot)

Une convention nominative avait été signée avec M. et Mme Roumesi (161 chemin du Verger) pour leur permettre l'accès à leur garage via la voirie de la piscine. Leur propriété ayant été vendue, une nouvelle convention doit être signée avec les nouveaux propriétaires. Il est proposé de reproduire la convention précédente à l'identique.

Voté à la majorité (2 abstentions).

Il est à noter que, par ailleurs, les acquéreurs souhaitent agrandir la porte du garage d'environ 2,5 m. Une déclaration préalable a été déposée.

DÉLIBÉRATION

ACHAT PARCELLE TERRAIN M. LAGRANCOURT (présenté par J. Tissot)

La maison située à l'angle du chemin de l'Oie et de la RD 36 est en vente. La réfection du chemin de l'Oie pourrait bénéficier d'un élargissement si la commune se portait acquéreur d'une partie de cette parcelle. La partie préemptée est à définir précisément avec le géomètre et avec l'agglomération. Une réunion avec les différents protagonistes aura lieu le 9 juillet.

Le vote d'une délibération est reporté à un éventuel conseil exceptionnel ultérieur.

COMPTE-RENDU DES ARRÊTÉS DU MAIRE PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Demande de subventions auprès du département et de la région pour les travaux concernant la forêt, qui ont été accordées.
- Demande de subventions auprès du département et de la région au sujet des travaux améliorant le bâtiment de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES**FINANCES (présenté par O. Laurent)**

Une commission « finances » aura lieu le 19 juillet. Chaque commission doit, avant cela, faire un point sur l'avancement des projets d'investissements prévus au budget 2021.

AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE DE LA MAIRIE (présenté par M. Vannel)

Proposition est faite de déplacer la petite cuisine du rez-de-chaussée de son emplacement actuel à proximité des sanitaires vers le local à côté de la montée d'escalier. Cet aménagement nécessiterait peu de frais, les produits d'entretien et le matériel de ménage étant déplacés dans la cuisine actuelle. Il est convenu que la commission « bâtiments » abordera le sujet.

CONTRAINTES SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA POSTE (présenté par C. Veillard)

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place de la Poste, la commission « environnement » souhaite que le conseil puisse se prononcer sur un cahier des charges, afin d'établir l'ensemble des contraintes à respecter. Chaque membre du conseil est invité à réfléchir aux besoins d'utilisation de cette place. Un projet pourra ensuite être élaboré en concertation avec la population villettoise.

EXTENSION DU CONTRAT DE MAXENCE SOYÈRE (INTERVENANT SPORTIF À L'ÉCOLE) (présenté par H. Perdrielle)

Maxence Soyère intervient actuellement 3 h par semaine auprès des enfants des classes d'élémentaire de l'école pour la pratique sportive. Il a demandé, en concertation avec l'équipe enseignante, de doubler son temps d'intervention pour passer à une prestation de 6 h hebdomadaire. Il a présenté à la commission « école » un projet pédagogique basé sur ce nouveau volume horaire. Par ailleurs, un changement de fonctionnement serait mis en œuvre : au lieu d'interventions par classe durant une ou deux périodes par an, chaque classe de l'école élémentaire aurait 1 h par semaine durant toute l'année avec Maxence.

Voté à la majorité (1 abstention).

POLICE MUNICIPALE (présenté par J. Tissot)

Angélique Botella (ASVP) postule à une formation qui lui permettra de devenir policière municipale. Cela induira une absence de la commune sur une période d'environ 7 mois. La commune devra maintenir son salaire durant cette formation. Faudra-t-il embaucher un remplaçant durant cette période ? La réflexion doit être menée. Jean Galéra précise qu'en cas de remplacement, un tuilage sera nécessaire avant son départ. Par ailleurs, le travail d'un policier municipal n'étant pas de la même nature que celui d'un ASVP, certaines tâches devront être ré-attribuées.

DOMAINE DES POIRIERS (présenté par O. Laurent)

Des retards ont été pris liés aux intempéries et aux difficultés d'approvisionnement en matières premières. Le permis modificatif est revenu de Vienne-Condrieu-Agglomération sans remarque particulière. Il est à la signature en mairie. Sa signature permettra l'exécution des actes notariés nécessaires à ce que les commerçants commencent les travaux d'aménagement de leurs locaux. Trois commerces sont prévus : une dentiste, une coiffeuse et une podologue.

Les rétrocessions des trottoirs et voiries à la commune auront lieu telles que définies par l'équipe municipale à l'automne.

Tous les bâtiments bénéficiant de jardins privatifs sont livrés : les habitants commencent à aménager leurs jardins, pourtant, dans le cahier des charges établi par European Homes et transmis lors de la vente, ils se sont engagés à ne faire aucune modification tant que la DAACT n'a pas été établie. Une réunion, organisée par European Homes, avec l'ensemble de ces nouveaux habitants aura lieu le 7 septembre qui permettra de rappeler les différentes problématiques (stationnement, espaces verts, etc.). La municipalité sera conviée à cette réunion et pourra expliquer les contraintes du PLU.

Une association syndicale va se réunir en septembre pour sa première assemblée générale. Les propriétaires pourront alors se positionner sur l'évolution du cahier des charges.

SIM : ÉCOLE ROGER PORCHERON (présenté par O. Laurent)

Roger Porcheron a été président du SIM pendant de nombreuses années et l'a beaucoup porté, notamment dans la construction de la nouvelle école à Pont-Évêque et a permis au SIM de bénéficier de nombreuses subventions qui ont réduit le coût de ce bâtiment. Proposition est faite par le SIM de baptiser cette école à son nom : « école Roger Porcheron ».

Avis favorable à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU PROJET « LES PANIERS DE NATH » (présenté par H. Perdrielle)

Nathalie Poingt, Villettoise, développe un projet de livraison de fruits et légumes en circuit très court. Elle va démarrer son activité mi-septembre. Elle demande à la commune si nous sommes intéressés par l'organisation d'un mini-marché le vendredi après-midi. À terme, elle espère faire venir d'autres commerçants sur ce marché.

ORGANISATION ET URBANISME (présenté par J. Tissot)

Jean Tissot explique que désormais son bureau sera installé à l'étage. Les personnes le sollicitant seront reçues par les commissions correspondant aux demandes.

Se pose la question qu'un conseiller municipal prenne en charge la commission urbanisme. Jean Galéra accepte cette responsabilité.

Un Villettois a construit un carport sans demande d'urbanisme. Il est construit en limite de son mur de clôture dans une zone où un retrait de 4 m doit être respecté. Quelle position le conseil souhaite adopter ? Cette réflexion sera à affiner.

INDEMNITÉS ÉLUS (présenté par J. Tissot)

Suite à l'absence répétée d'un conseiller municipal lors de plusieurs conseils et autres réunions, proposition est faite de suspendre le versement de ses indemnités dans la mesure où les fonctions d'élu ne sont pas exercées. En l'absence de démission, il conserve son statut d'élu.

COMMISSION VOIRIE (présenté par J.-P. Badia)

Jean-Paul Badia souhaite qu'un point soit fait sur les rôles de la commission « voirie » qui a un champ d'action très large. Jean Tissot explique qu'il avait été prévu qu'un séminaire d'équipe soit organisé mais la crise sanitaire n'a pas permis sa mise en œuvre. Il sera programmé. Annie Rollandin relève que le spectre de cette commission est effectivement très large, et que les membres de la commission ont du mal à avoir une implication efficace auprès de Jean-Paul Badia.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **jeudi 26 août 2021 à 20h**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.